

ARRETE MUNICIPAL

N°56-2025

Arrêté du 24 mars 2025

Objet : Réglementation circulation au droit des travaux rue Jacques Brel et rue Georges Brassens – travaux de branchement réseaux humides

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1^{ère} et 2^{ème} parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de l'entreprise SAUR 165 rue de la sauveté 42210 MONTROND LES BAINS

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de ces travaux de branchement réseaux humides

A R R E T E

Article 1:

Afin de faciliter les travaux précités au droit des travaux rue Jacques Brel et rue Georges Brassens, **la circulation de tous les véhicules sera interdite pendant 2 jours (sauf riverains, services de secours et service de ramassage d'ordures ménagères) entre le lundi 31 mars 2025 à 8 h et le vendredi 04 avril 2025 à 17 h**

Une déviation sera mise en place par l'entreprise sur les rues de l'Anzieux et Chantegrillet

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par l'entreprise SAUR sous la responsabilité de Mr POMMIER 07 64 37 76 68 l'arrêté sera affiché 48 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à M. le Directeur Général des Services de la commune, les services de Police Municipale de Montrond-les-Bains, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montrond-les-Bains, CCFE, services de secours, l'entreprise SAUR, SIVAP.

Le Maire de Montrond-les-Bains,


Serge PERCET